



RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2025-009

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2025

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer 13

13-2025-01-06-00001

Arrêté Préfectoral portant nomination des
Lieutenants de Louveterie dans le département
des Bouches-du-Rhône Période 2025-2029

**Arrêté Préfectoral portant nomination
des Lieutenants de Louveterie dans le département des Bouches-du-Rhône
Période 2025-2029**

Préfète par intérim des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.427-1 à L.427-9, R.427-1 à R.427-24,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 3 janvier 2025 mettant fin aux fonctions de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône exercées par M. Christophe MIRMAND ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de Madame Isabelle EPAILLARD, en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu l'arrêté de la Première Ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 16 juin 2023 portant nomination de Monsieur Patrick VAUTERIN en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, à compter du 1er juillet 2023,

Vu l'arrêté du Ministre de l'environnement, du développement durable et de la mer, en date du 14 juin 2010 relatif aux Lieutenants de Louveterie,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2025, portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, directeur départemental interministériel des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination des Lieutenants de Louveterie,

Vu l'avenant 13-2023-06-6-00006 du 6 juin 2024 à l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant nomination des Lieutenants de Louveterie,

Vu l'avis de la Fédération des Chasseurs des Bouches du Rhône en date du 13 décembre 2024,

Vu l'avis du groupe informel départemental défini par la documentation technique du 26 novembre 2024 du ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, relative aux lieutenants de louveterie,

Considérant la nécessité de réguler certaines populations de faune sauvage, notamment en vue de prévenir les dégâts aux biens et aux personnes,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

Arrête

Article 1er :

Sont nommés, par circonscription, dans la fonction de Lieutenant de Louveterie dans le département des Bouches-du-Rhône, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté et pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2029 :

- 1^{ère} circonscription : M. Emile MURON
demeurant Mas Monty – 567 chemin Souspiron - 13150 TARASCON
- 2^{ème} circonscription : Monsieur Sébastien CHABAUD
demeurant 85 chemin de Poupaille - 13940 MOLLEGES
- 3^{ème} circonscription : M. Jonathan ORDAZZO
demeurant Les Merveilles Route de Saint-Chamas
13130 BERRE-L'ETANG
- 4^{ème} circonscription : M. Brice BORTOLIN
demeurant chemin d'Olivary - 13840 ROGNES
- 5^{ème} circonscription : Mme Marilys CINQUINI
demeurant 2, Chemin des Capelles - 13115 SAINT PAUL LEZ DURANCE
- 6^{ème} circonscription : Monsieur GUILLOT Eugène
demeurant Domaine Paul Ricard Mas de Méjanes - 13200 ARLES
- 7^{ème} circonscription : M. Patrice GALVAND
demeurant Mas du Moulin – D24 route du Mazet - 13104 MAS THIBERT
- 8^{ème} circonscription : M. David STAÏANO
demeurant 310 rue Bruno Arnaud Lot La Gerboise - 13270 FOS SUR MER
- 9^{ème} circonscription : M. Didier PIGAGLIO
demeurant 1500 Chemin des Plaines quartier St Jaume - 83910 POURRIERES
- 10^{ème} circonscription : Monsieur Didier VIGO
demeurant 17 impasse de la Poterie - 13400 AUBAGNE
- 11^{ème} circonscription : Monsieur Thierry ETIENNE
demeurant Impasse de la Place du Tilleul - 13124 PEYPIN
- 12^{ème} circonscription : Monsieur Raymond BLAT
demeurant 5 Res les Félibres Rue Félix Linsola - 13430 EYGUIERES
- 13^{ème} circonscription : Monsieur Julien FLORES
demeurant 15 Clos des Chênes - 13850 GREASQUE
- 14^{ème} circonscription : Monsieur Patrice STAIANO
demeurant Villa des Paluns. 2162 Route des Plages
13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
- 15^{ème} circonscription : Monsieur Geoffrey ROUMI
demeurant 115 chemin de la Bédoule - 13540 PUYRICARD
- 16^{ème} circonscription : Monsieur Gilles MARTELLI
demeurant 3970 chemin du Grand St Jean - 13540 PUYRICARD
- 17^{ème} circonscription : Monsieur Bruno SANTORIELLO
demeurant 25 lotissement Les Jardins du Stade - 13710 FUVEAU
- 18^{ème} circonscription : Monsieur Christian PULH
demeurant 4 chemin Touret Rasclat - 13520 PARADOU
- 19^{ème} circonscription : Monsieur Clément ROCHE
demeurant 1 chemin de la Chapelle - 13150 BOULBON
- 20^{ème} circonscription : Monsieur Loic DAMONTE
demeurant 295 chemin des Bolles - 13480 CABRIES
- 21^{ème} circonscription : Monsieur Emmanuel FREITAS DE OLIVEIRA
demeurant 293 chemin des Seis - 83560 RIAS

La suppléance des lieutenants de louverterie titulaires, empêchés ou absents, est assurée par les autres lieutenants de louverterie nommés sur le département des Bouches du Rhône.

Article 2 :

Les limites des circonscriptions sont fixées comme suit :

Circonscription 1 : BARBENTANE, LES-BAUX-DE-PROVENCE, BOULBON, FONTVIEILLE, GRAVESON, MAILLANE, MAS-BLANC-DES-ALPILLES, MAUSSANE-LES-ALPILLES, SAINT-PIERRE-DE MEZOARGUES, MOURIES, LE-PARADOU, SAINT-ETIENNE-DU-GRES, SAINT-REMY-DE-PROVENCE, TARASCON

Circonscription 2 : CABANNES, MOLLEGES, PLAN D'ORGON, SAINT ANDIOL, VERQUIERES, EYGALIERES, ORGON,

Circonscription 3 : BERRE-L'ETANG, CORNILLON-CONFOUX, GRANS, MIRAMAS, PELISSANNE, SAINT-CHAMAS, SALON-DE-PROVENCE

Circonscription 4 : CHARLEVAL, LA BARBEN, LAMBESC, ROGNES, LA ROQUE-D'ANTHERON, SAINT-CANNAT, EGUILLES

Circonscription 5 : JOUQUES, MEYRARGUES, PEYROLLES-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL-LES-DURANCE, VAUVENARGUES, VENELLES

Circonscription 6 : SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Circonscription 7 : ARLES RIVE GAUCHE, SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Circonscription 8 : ISTRES, MARTIGUES, PORT-DE-BOUC, SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Circonscription 9: PEYNIER, PUYLOUBIER, ROUSSET, TRETS

Circonscription 10 : AUBAGNE, CARNOUX-EN-PROVENCE, CASSIS, CEYRESTE, CUGES-LES-PINS, GÉMENOS, LA CIOTAT, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, MARSEILLE SUD (ARRONDISSEMENTS 8,9,10 ET 11), ROQUEFORT-LA-BÉDOULE

Circonscription 11 : ALLAUCH, AURIOL, CADOLIVE, GRÉASQUE, LA DESTROUSSE, MAREILLE NORD (ARRONDISSEMENTS 1,2,3,4,5,6,7,12,13,14,15,16), PEYPIN, PLAN-DE-CUQUES, ROQUEVAIRE, SAINT SAVOURNIN

Circonscription 12 : ALLEINS, AUREILLE, AURONS, EYGUIERES, LAMANON, MALLEMORT, SENAS, VERNEGUES,

Circonscription 13 : GARDANNE, MIMET, SIMIANE-COLLONGUE, BELCODENE, FUVEAU, LA BOUILLADISSE,

Circonscription 14 : CARRY-LE-ROUET, CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES, ENSUES-LA-REDONNE, GIGNAC-LA-NERTHE, MARIGNANE, LE ROVE, SAINT-VICTORET, SAUSSET-LES-PINS,

Circonscription 15 : AIX-EN-PROVENCE, LE-PUY-SAINTE-RÉPARADE, SAINT-ESTÈVE-JANSON

Circonscription 16 : COUDOUX, LA FARE DES OLIVIERS, LANÇON DE PROVENCE, ROGNAC, VELAUX, VENTABREN,

Circonscription 17 : BEAURECUEIL, CHATEAUNEUF-LE-ROUGE, MEYREUIL,

Circonscription 18 : PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE, FOS-SUR-MER, ARLES RIVE DROITE DU RHONE,

Circonscription 19 : CHATEAURENARD, NOVES, ROGNONAS, EYRAGUES,

Circonscription 20 : BOUC BEL AIR, CABRIES, LES PENNES MIRABEAU, SEPTEMES LES VALLONS, VITROLLES,

Circonscription 21 : LE THOLONET, SAINT-ANTONIN SUR BAYON, SAINT-MARC-DE-JAUME-GARDE,

Article 3

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Messieurs les Sous-Préfets d'Aix-en-Provence, d'Arles et d'Istres
- Mmes et MM. les maires du Département
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office français de la biodiversité,
- Madame la Présidente de l'Association Départementale des Lieutenants de louveterie des Bouches-du-Rhône et tous les lieutenants de louveterie des Bouches-du-Rhône en activité,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 6 janvier 2025

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Signé
Patrick VAUTERIN